

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
20 MARS 2019 A 18H  
POINT N° 5**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

*Le BP2019 a été préparé conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.*

*Le budget 2019 s'inscrit **en hausse de 14,5 %** par rapport au BP2018 en raison en particulier de :*

- *La prise en charge sur 12 mois au lieu de 10 mois des tonnages supplémentaires d'OMR et d'emballages ménagers en provenance des nouvelles communes qui ont rejoint LMV à compter du 1er mars 2018 (Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines).*
- *La prise en charge sur 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 des OMR en provenance des nouvelles communes ayant rejoint COTELUB (Cadenet et Cucuron)*
- *La hausse très significative attendue du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) dans le cadre du renouvellement du marché de traitement des OMR au 1<sup>er</sup> juillet 2019*

*L'année 2019 sera marquée par la fin des travaux de restructuration et la mise en service du nouveau quai de transfert de Grenouillet*

*Le remboursement de l'emprunt en vue de la réalisation des travaux de restructuration va commencer à impacter le budget mais sera plus que compensé par les économies faites en coût d'exploitation suite à la modification du mode de fonctionnement du site (arrêt du marché de transfert des OMr).*

**Présentation résumée :**

Les principaux éléments caractérisant ce budget sont présentés ci-après. Ils viennent commenter les tableaux figurant en annexe :

- Comparaison du BP 2019 et du BP 2018 par chapitre
- Budget détaillé Fonctionnement et Investissement en format A3

## INVESTISSEMENT

### INVESTISSEMENT - DÉPENSES

#### Chapitre 016 : Site du Grenouillet :

Les travaux de restructuration du site du Grenouillet ont débuté au deuxième trimestre 2018 et se poursuivent courant 2019.

Conformément à la délibération prise lors du comité du 13 décembre 2017, un emprunt a été contracté en 2018 pour leur financement pour un montant de 2 350 000 € correspondant à l'estimation du montant HT des travaux à l'issue du PRO.

Les travaux engagés se traduisent par un report de restes à réaliser (RAR) de 2018 d'un peu plus de 2 057 000 €.

Au chapitre des investissements sur 2019 ont également été prévues des dépenses liées aux opérations de maîtrise foncière des parcelles de Cavillon et LMV qui n'ont pas été concrétisées en 2018 mais qui devraient l'être en 2019 (frais de notaire...) ainsi que l'achat d'un engin de manutention des bennes sur site (Consultation MAPA en cours) qui fera l'objet d'un emprunt spécifique.

Les premiers remboursements de l'emprunt pour les travaux de Grenouillet débutent en 2019 mais seront plus que compensés par les économies faites en matière de coûts d'exploitation (arrêt du marché Véolia sur les 6 derniers mois de 2019).

Ils vont représenter de l'ordre de 80 500 € sur 2019 (capital + intérêt).

### INVESTISSEMENT - RECETTES

L'équilibre des recettes est obtenu principalement par l'inscription des 1 845 000 € restant de l'emprunt ainsi que par un excédent d'investissement de 2018 d'un peu plus de 240 000 € auxquels s'ajoute l'inscription d'un nouvel emprunt pour l'achat de l'équipement de manutention des bennes estimé à 160 000 € TTC dont le remboursement ne débutera qu'en 2020.

	BP 2018	BP 2019
Dettes (intérêt)	120	14 500
Dettes (capital)	6 850	66 000
Totaux	6 970	80 500

La ventilation des remboursements par collectivité est résumée par le tableau ci-dessous

CALMV	CCPSMV	COTELUB	Total
39 755	19 954	20 791	80 500

## FONCTIONNEMENT

### FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

**Chapitre 011 :** c'est dans ce chapitre que figurent les dépenses des principales prestations privées liées au traitement et à la valorisation des déchets.

- A. **GESTION DES OMR :** les dépenses sont estimées en retenant une hypothèse d'évolution de la production d'OMR s'inscrivant dans le prolongement de la tendance constatée entre 2017 et 2018 selon la méthode retenue depuis plusieurs années (coefficient de sécurité de l'ordre de 1%) et en intégrant le tonnage des nouvelles communes de LMV qui vont utiliser le quai de transfert de Grenouillet sur 12 mois au lieu de 10 comme en 2018 (Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines) ainsi que le tonnage des nouvelles communes de COTELUB sur 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (Cadenet et Cucuron).

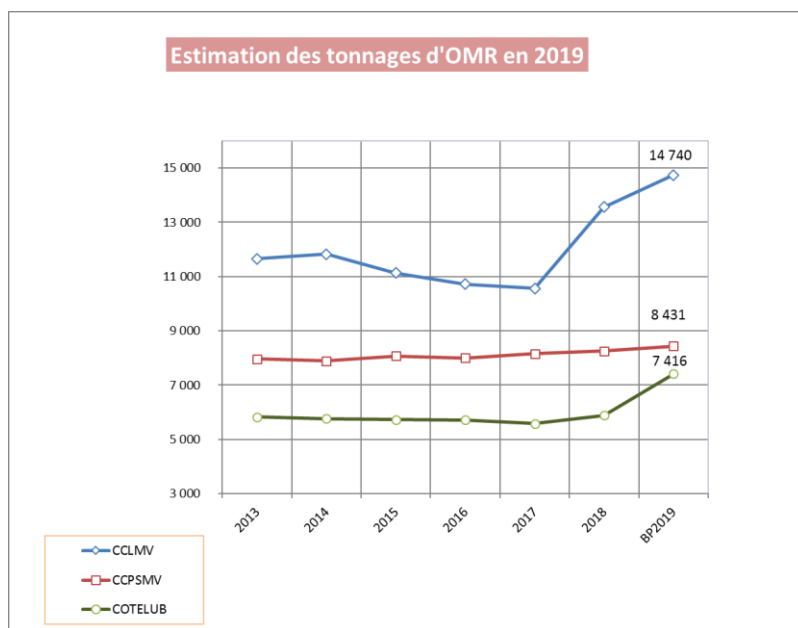
Cela se traduit par les prévisions suivantes :

- Tonnage global à la hausse pour LMV en raison des apports des nouvelles communes sur 12 mois,
- Tonnages en légère augmentation pour CCPSMV en raison de la tendance générale,
- Tonnages en forte hausse pour COTELUB (tendance générale + nouveaux apports).

Les hypothèses d'évolutions cumulées nous amènent à prévoir une hausse importante des tonnages à l'échelle du SIECEUTOM (hausse de +10,5 %)

	Evolution 2017-2018	Hypothèse d'évolution 2018-2019
LMV	+ 28,3 %**	+ 8,7 %**
CCPSMV	+ 1,2 %	+ 2,2 %
COTELUB	+ 5,5 %	+ 26,0 %**
Ensemble	<b>+ 13,9 %</b>	<b>+ 10,5 %</b>

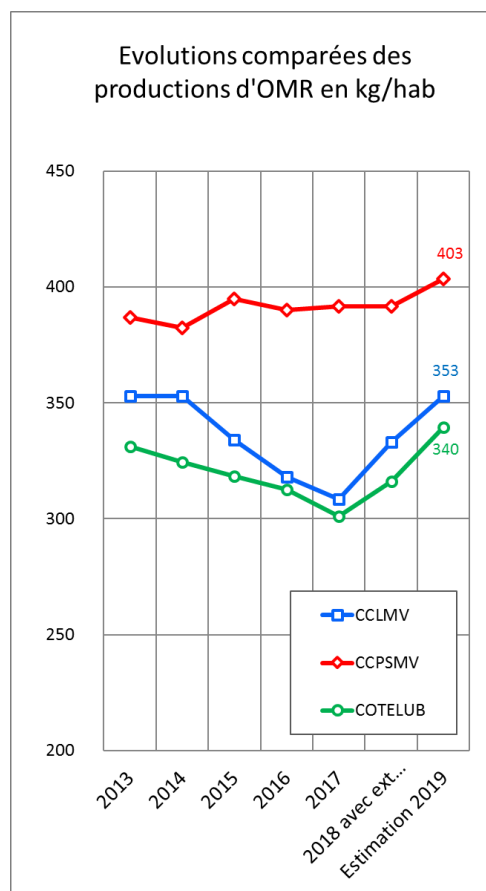
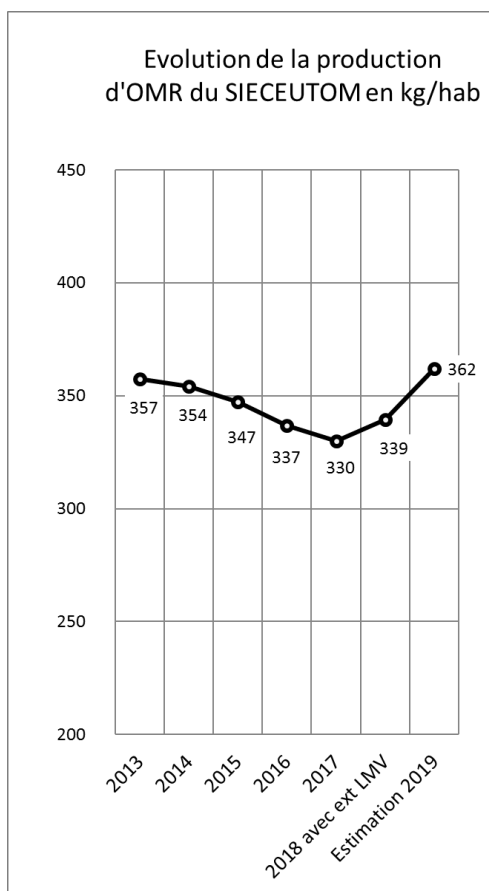
*\*\*Yc apports nouvelles communes*



Tonnages estimatifs 2019 :

	2015	2016	2017	2018	BP 2019
LMV	11 128	10 724	10 566	13 558	14 740
CCPSMV	8 079	8 005	8 154	8 249	8 431
COTELUB	5 733	5 717	5 581	5 886	7 416
Totaux	24 939	24 446	24 301	27 693	30 588

Les tonnages précédents conduisent aux productions par habitant illustrées par les graphiques ci-dessous.



Les dépenses estimées de ce chapitre intègrent également le renouvellement du marché de traitement des OMR au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et la hausse très significative du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) qui est attendue suite aux évolutions du contexte à l'échelle du département du Vaucluse et aux conséquences du nouvel avenant signé entre le SIDOMRA et Suez qui impacte les tarifs applicables aux collectivités extérieures au SIDOMRA.

A noter cependant qu'une TGAP à taux réduit (6 € la tonne) a été prise en compte dans le BP sur les 6 derniers mois de 2019 (nouveau contrat) contre 12 € actuellement (contrat en cours).

Parmi les économies de fonctionnement intégrées au budget, il faut noter également l'arrêt prévisionnel du marché de transfert des OMr par Véolia au 30 juin 2019 ainsi que l'arrêt des prestations de déplacement des bennes et de nettoyage du site.

#### DÉCHETTERIE :

Les dépenses ont été estimées en considérant par rapport aux tonnages de 2018 :

- La poursuite de la hausse de respectivement 15 % et 8 % de la collecte sélective pour LMV (avec nouvelles communes sur 12 mois) et CCPSMV,
- Une hausse des apports en carton de l'ordre de 6 %

**Au final et en cumulant l'impact des différentes évolutions de tonnages, le chapitre 011 affiche une hausse de +17,4 % par rapport au BP 2018.**

#### Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses relatives au personnel, salaires et charges. Il est en hausse de 11,0 % par rapport au BP 2018 en raison des point suivants :

- Aléa liée à la procédure de mise en retraite anticipée de l'agent en arrêt maladie depuis quatre ans et qui a été déclaré « inapte à tout poste » par la médecine du travail (provision du salaire sur l'année 2019)
- Remplacement de cet agent par un contractuel
- Recrutement d'un nouvel agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour répondre aux besoins de fonctionnement du nouveau site et à la gestion des quais mis à disposition de LMV. Cette dépense est compensée pour partie en recette par la prise en charge par LMV d'un ½ salaire par an dans le cadre d'une convention de mutualisation de personnel (impact réel pour le BP 2019 : ½ salaire sur 6 mois)

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

#### Chapitre 74 :

En considérant des recettes extérieures (chapitre 70) (Rachats de matériaux recyclables) de 40 000 €, le montant des participations des communautés adhérentes doit s'établir à 4 586 348,95€ pour assurer l'équilibre du budget. Cela représente une hausse de +20,2 % (hors dette) par rapport au BP2018.

Cette hausse est dans les mêmes proportions que la hausse des dépenses du chapitre 11 de +17,4 %.

	BP 2018	BP 2019	Evolution
Hors dette	3 815 000	4 586 348,95	+20,2%

## Projet de délibération

Après avoir examiné chaque chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du projet de Budget Primitif 2019, le Président invite l'assemblée à procéder au vote de ce budget.

Il est proposé au Comité,

**D'APPROUVER** le Budget Primitif pour l'exercice 2019 pour les montants suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Propositions = **5 127 405,00 €**  
*(Cinq millions cent vingt-sept mille quatre cent cinq euros)*

#### RECETTES

Propositions = **5 127 405,00 €**  
*(Cinq millions cent vingt-sept mille quatre cent cinq euros)*

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Propositions = **2 629 900,00 €**  
*(deux millions six cent vingt neuf mille neuf cent euros)*

#### RECETTES

Propositions = **2 629 900,00 €**  
*(deux millions six cent vingt neuf mille neuf cent euros)*

**DE DIRE** que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération